

Grande-Île, le 3 octobre 2002

Beauharnois

AUD 6211-03-064

Madame Nicole Boulet et messieurs Jacques Pelletier et Donald Labrie  
Présidente de la Commission et commissaires  
Commission du BAPE sur le projet de centrale thermique de Beauharnois  
Bureau des audiences publiques de l'environnement  
Gouvernement du Québec

OBJET : Mémoire présenté à la Commission du BAPE sur le projet  
de centrale thermique de Beauharnois

Madame et messieurs,

Depuis le 21 décembre 2001, nous effectuons des démarches afin de mieux articuler notre projet et pour convaincre Hydro-Québec de l'importance d'élargir sa vision du projet de centrale thermique au gaz à celui d'un complexe de serres greffé à la centrale thermique.

À prime abord, presque toutes les conditions sont réunies pour que ce projet complet soit un succès :

- Une très grande quantité de chaleur et de CO2 résiduels devant retourner dans l'air et dans le fleuve selon le projet d'Hydro-Québec;
- Vaste espace adjacent à la nouvelle centrale, disponible selon M. Yves Daoust, préfet de la MRC de Beauharnois-Salaberry et connu sous le nom de "Bandes du Canal";
- Concentration des producteurs serricoles dans un rayon de 50 kilomètres de la centrale;
- Une école professionnelle d'agriculture offrant des programmes d'études entre autres en serriculture à Beauharnois même;
- Le Gouvernement du Québec est favorable et encourage l'autosuffisance alimentaire;
- Le Québec tient à la ratification du protocole de Kyoto générant l'obligation de réduire l'émission de gaz à effet de serre;
- Le rôle et le devoir d'Hydro-Québec est d'être le leader en production **propre** d'électricité, leadership qui guidera tous les autres promoteurs de centrales thermiques au Québec et même en Amérique du Nord. L'entreprise Hydro-Québec sera citée par les futurs bâtisseurs de centrales thermiques, qu'elle fasse bien ou qu'elle fasse mal; elle sera le modèle à suivre, bon ou mauvais;
- Quelques grands fabricants de serres ont pignon sur rues au Québec.

Mais pourquoi ce projet complet de complexe de serres en lien à la centrale thermique, qui tombe sous le sens, le GBS ( Gros Bon Sens ) n'est pas présenté à la Commission du BAPE par Hydro-Québec et des partenaires ? Pourquoi l'Hydro-Québec n'a-t-elle pas déjà pris l'initiative de **présenter un tel projet complet** qui serait, selon nos informations, une condition préalable en Europe pour autoriser la construction d'une centrale atomique ou thermique ? Pourquoi ne pas utiliser la chaleur résiduelle et le CO2 ? N'y a-t-il pas là une valeur ajoutée pour notre collectivité et pour la protection de notre planète ?

Nous insérons dans notre mémoire l'information suivante communiquée le 2 octobre 2002 vers 11h40 à la radio de Radio-Canada : Boralex, filiale de Cascades, annonce l'aménagement d'un parc thermique comprenant entre autres l'installation de serres et autres activités économiques qui utiliseraient l'énergie résiduelle de leur centrale thermique nouvellement inaugurée à Senneterre en Abilibi. Faut-il comprendre que Boralex, entreprise privée, serait un meilleur citoyen corporatif qu' Hydro-Québec par sa recherche d'autres débouchés de l'énergie résiduelle ?

M. Macky Tall, porte-parole d'Hydro-Québec, affirmait le 12 septembre dernier devant votre Commission et aux personnes présentes qu'Hydro-Québec a une ouverture pour recevoir tout projet de co-génération. ....Nous pourrions comprendre..."avec plans et devis"....Est-ce qu'un petit promoteur de complexe de serres, même aidé par le CLD local peut élaborer des plans nécessitant des données et de l'expertise sur la centrale telle que projetée par Hydro-Québec qui, si nous avons bien compris, achète le concept, plans et devis compris, de cette centrale à l'étranger ? Est-ce que Hydro-Québec a exprimé une ouverture pour réaliser une étude de faisabilité sur le greffage d'un complexe de serres à la centrale thermique présentée à votre Commission du Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement ? Pourquoi Hydro-Québec ne le fait pas ?

Pour notre part, nous comprenons à travers les belles paroles et la gentillesse exemplaire de M. Macky Tall que l'entreprise Hydro-Québec production veut s'en tenir à sa position initiale de construire cette centrale thermique performante en termes de production d'électricité en respectant toutes les normes environnementales obligatoires, sans plus. C'est une position défendable pour un promoteur privé répondant à des actionnaires sensibles au profit (bien que Boralex en ait décidé autrement pour la collectivité et pour la planète). Mais est-ce suffisant pour notre entreprise d'électricité nationale dont nous sommes si fiers ?

Conséquemment, est-il possible de forcer la volonté d'Hydro-Québec pour qu'elle adopte un repositionnement répondant à des préoccupations plus larges pour notre collectivité et pour notre planète ?

Hydro-Québec contrôle l'information concernant le procédé de fabrication d'électricité. Cela est probablement normal compte tenu des exigences de sécurité publique et de la protection des droits d'auteurs. Dans ce contexte, nous demandons qu'une **étude indépendante portant sur la faisabilité de la récupération maximale de la chaleur résiduelle et du CO2** soit entreprise avant qu'Hydro-Québec n'aille en appel d'offres pour les contrats d'achat et de construction de la centrale thermique, même si cela devait

entraîner un report de l'échéancier prévu. En plus des ingénieurs d'Hydro-Québec et d'ingénieurs indépendants, nous demandons d'inclure des spécialistes en serriculture et en recyclage du CO2 au groupe de travail. Enfin, nous demandons que ce groupe de travail évalue la faisabilité d'augmenter la température de l'eau rejetée du système de refroidissement en réduisant le volume d'eau captée au canal; cela pourrait avoir différents avantages dont celui de chauffer un complexe de serres d'une façon plus adéquate.

En terminant, nous vous invitons à consulter M. André Gosselin professeur à l'Université Laval, spécialiste en serriculture et membre du fonds d'investissements bio-alimentaire du Québec. Nous vous informons également que des démarches seront entreprises pour sensibiliser et mobiliser les élus et l'opinion publique. Nous ne voudrions pas que le projet actuel d'Hydro-Québec soit un rendez-vous manqué avec les besoins de la collectivité et de notre planète.....pour la suite du MONDE. Et nous joignons 2 lettres complétant notre mémoire.

Nous vous remercions d'avoir pris en considération notre point de vue.

André Beaulieu  
Citoyen de Grande-Île  
Président de Corbeilles-de-Céres inc.  
Associé de Ferme Jardins-de-Cérès  
Cadre au CÉGEP de Valleyfield  
Tél. 450 370-4514  
Télé. 450 370-0731  
Courriel : [ceres@rocler.qc.ca](mailto:ceres@rocler.qc.ca)

Pj. Lettre adressée au Premier Ministre, à des Ministres et M. André Caillé PDG d'Hydro-Québec le 21 décembre 2001.

Lettre adressée à M. André Caillé, PDG d'Hydro-Québec le 30 septembre 2002.

Grande-Ile, le 21 décembre 2001

Monsieur Maxime Arseneau  
Ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation

Monsieur Gilles Baril  
Ministre d'État aux Régions  
Ministre des Régions  
Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

Monsieur Jacques Brassard  
Ministre des Ressources naturelles

Monsieur André Caillé  
Président-Directeur général d'Hydro-Québec

OBJET : Projet de complexe de serres à Melocheville Beauharnois

Messieurs,

Depuis l'annonce de la construction d'une centrale électrique alimentée au gaz naturel à Melocheville, est germé le projet de construction d'un complexe de serres chauffées à l'eau chaude produite par la centrale électrique, eau chaude pouvant circuler dans le complexe de serres avant de retourner au fleuve.

En quelques mots, nous décrivons le projet de la façon suivante :

- Construire un complexe de serres sur les terrains d'Hydro-Québec connus sous le nom des "bandes de canal" à proximité de la nouvelle centrale électrique ou sur des terrains privés riverains à la propriété d'Hydro-Québec;
- Y installer les infrastructures de chauffage sécuritaires à partir de la nouvelle centrale;
- Favoriser la participation des serriculteurs de la région à la production de leur choix en payant une redevance à l'organisation ( compagnie ou coopérative ) qui verrait à la construction des serres et à la mise en marché des produits des serriculteurs;
- Créer une force d'entraînement en serriculture capable de rivaliser avec les compétiteurs de l' Ontario et des États-Unis.

Brièvement, nous listerons les éléments qui militent en faveur d'un tel projet :

- Compétences :

Dans un rayon de 50 à 60 kilomètres autour de Melocheville, se retrouvent la plus grande concentration de serriculteurs de la province.

- Avantages économiques :

Regroupement de la production et mise en marché unifiée pour transiger avec les demandeurs de produits de serres ( chaînes de magasins d'alimentation ou autres );

Économie d'échelle des achats et des frais de toutes natures;

Création d'emplois spécialisés et peu spécialisés ( 1 000 000 de pieds carrés de serres donnent du travail à au moins 100 personnes;

Augmenter l'autosuffisance en denrées alimentaires périssables;

Générer de l'activité économique dans une région où le taux de chômage est élevé;

- Avantages environnementaux :

Permettre une 2<sup>ième</sup> utilisation d'un produit (eau chaude ) avant de le retourner au fleuve;

Diminuer les risques d'inconvénients occasionnés par l'eau chaude retournée dans le fleuve;

Diminuer la pollution atmosphérique en remplaçant le mazout qui aurait été brûlé s'il n'y avait pas eu utilisation de l'eau chaude produite par la centrale;

- Avantages sociaux :

Faire participer les serriculteurs à une nouvelle organisation par le partage d'actions dans une compagnie ou de parts dans une coopérative;

Créer une synergie entre producteurs, centres de recherche et écoles spécialisées de la région ( Beauharnois, St-Rémi, Laval et même St-Hyacinthe) et, par le fait même, un effet mobilisateur pour améliorer la mise en marché commune des productions serricoles de la région;

- Avantages politiques :

Influencer l'opinion publique pour que le projet de centrale au gaz naturel soit mieux accepté compte tenu que cette centrale est perçue comme étant "polluante" dans l'eau par le rejet d'eau chaude et dans l'air par le rejet de CO2;

Créer de l'emploi;

Augmenter notre compétitivité en serriculture tout en respectant le traité de libre échange;

Enfin, nous vous exprimons notre ouverture au versement d'une redevance raisonnable à un fond de recherche et de développement de l'industrie de la serriculture au Québec, compte tenu de l'avantage concurrentiel dont bénéficieraient les partenaires producteurs de ce projet.

À votre demande, il nous fera plaisir de travailler de concert avec vos fonctionnaires désignés pour étoffer ce projet et, avec votre aide, de le mettre sur pied au même rythme que celui de la construction de la centrale.

Espérant que ce projet suscitera de l'intérêt auprès de vous qui détenez les leviers nécessaires à l'émancipation de notre société. Merci d'avoir pris connaissance de ce projet embryonnaire et soyez assurés de ma grande disponibilité pour mettre de la chair autour du squelette.

Je vous souhaite mes meilleurs vœux de Paix et de Bonheur ainsi qu'aux membres de vos familles à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An.

André Beaulieu

Associé dans la Ferme Jardins-de-Cérès

Président de Corbeilles-de-Cérès inc.

Cadre au CÉGEP de Valleyfield

coordonnées : 939, Bl. Bord de l'eau RR1 Grande-Ile (Québec ) J6S 4V3

Tél. à domicile : 450 370-4514

Tél. au travail : 450 373-9441 #477

courriel : [ceres@rocler.qc.ca](mailto:ceres@rocler.qc.ca)

Grande-Île, le 30 septembre 2002

Monsieur André Caillé  
Président Directeur général  
Hydro-Québec

OBJET: La centrale thermique au gaz naturel de Beauharnois et le complexe de serres attenant

Monsieur,

Le 21 décembre 2001, nous vous adressions une missive vous annonçant notre intérêt concernant le projet de complexe de serres relié à la centrale thermique projeté. Malheureusement, à toutes les demandes de recherche d'une utilisation plus propre et axée sur des retombées socio-économico-environnementales favorables à la région et à la planète, ce fut, d'une façon très polie, une fin de non recevoir de la part de vos représentants qui sont très efficaces....soit écrit en passant.... Il y a de quoi s'inquiéter du positionnement que démontre l'entreprise Hydro-Québec, fleuron dont nous sommes tous et toutes fiers au Québec.....Est-ce que l'Hydro-Québec dont vous êtes le premier dirigeant veut tout simplement installer cette technologie de centrale à cycle combiné pour répondre à des visées stratégiques et probablement expansionnistes sans égard au potentiel complémentaire en termes de génération d'activités économiques tout en réduisant les dommages à la couche d'ozone ?

Sans détour, nous demandons qu'Hydro-Québec envisage sérieusement la modification des plans actuels de cette centrale thermique pour :

- obtenir de l'eau chaude à une température plus élevée à la sortie afin d'alimenter des radiateurs dans un complexe de serres. Ne serait-il pas possible de réduire la quantité d'eau captée dans le canal et de la faire circuler davantage dans le système de refroidissement avant de l'acheminer dans le complexe de serres ?
- récupérer l'air chaud des cheminées pour le rediriger dans le complexe de serres et, ainsi permettre aux plantes d'assimiler et de recycler le CO2 pour leur croissance tout en réduisant l'échappement des gaz à effet de serre.

Il est certain qu'un tel réalignement de votre projet occasionne des études additionnelles, des coûts supplémentaires et, peut-être, un report de votre échéancier. Cependant, c'est notre planète qui est en cause; ce sont des centaines d'emplois qui peuvent être créés; c'est notre autosuffisance alimentaire qui peut s'affirmer un peu plus; c'est notre fierté dans Hydro-Québec qui ne peut que grandir.

L'enjeu est si grand pour notre petite partie du monde dont nous sommes collectivement responsables que nous allons en communiquer notre compréhension à tout vent au risque

de déranger vos plans et votre quiétude apparente. Nous ne voulons pas nous inscrire en opposition à vos visées; nous voulons être partenaire avec vous à ce projet pour y donner des objectifs encore plus nobles et plus à la hauteur d'une société affranchie comme peut le faire l'Europe et les États Unis d'Amérique en pareille situation. N'est-il pas exact que l'Union européenne et les Américains favorisent l'implantation d'installations de récupération de l'énergie en lien avec toutes centrales atomiques ou alimentées avec des carburants fossiles ?

Le moment est grave et nous voulons vous influencer avant que les contrats des grands travaux soient donnés. Le BAPE sera saisi de notre vision du projet. Des élus recevront prochainement la correspondance que nous vous adressons. Des groupes militants pour un environnement propre seront informés. D'autres actions pourront aussi être posés pour sensibiliser et pour mobiliser.

Qu'est ce qui empêcherait Hydro-Québec d'augmenter le budget de son projet afin de polluer moins et de générer une saine activité économique ?

Merci de l'attention portée à notre projet et à bientôt.

André Beaulieu  
Citoyen de Grande-Île  
Président de Corbeilles-de-Céres inc.  
Associé de Ferme Jardins-de-Cérès  
Cadre au CÉGEP de Valleyfield  
Tél. 450 370-4514  
Télééc. 450 370-0731